

ACTIONS INTERNATIONALES

Texte de cadrage

Action UMIFRE 2020

Collaboration Aix-Marseille, IRMC et CRFJ en Méditerranée

Dispositif ouvert

Du 9 novembre 2020 au 12 janvier 2021 12:00

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/international-mediterranee>

Novembre 2020

SOMMAIRE

1. Principes et objectifs de cette action	3
2. Actions ciblées	5
3. Conditions d'éligibilité et environnement du projet	7
4. Financement et gestion	7
5. Calendrier indicatif	8
6. Critères de sélection	8
7. Modalité de sélection	8
8. Modalité de soumission	9
9. Contact	9
10. Liens, documents et contacts utiles	10

1. Principes et objectifs de cette action

Dans le cadre de la politique ambitieuse qu'Aix-Marseille Université conduit depuis plusieurs années en matière de relations internationales, et plus particulièrement dans le domaine de la coopération scientifique, AMU s'est engagée à mieux coordonner ses actions internationales avec les grands organismes de recherche nationaux avec lesquels elle entend mener une politique de site plus maîtrisée dans des régions identifiées et plus cohérente à l'égard des partenaires internationaux.

Dans cette optique, et en conformité avec sa stratégie avec les pays du pourtour méditerranéen, un partenariat renforcé avec deux Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (**UMIFRE**), le **Centre de recherche français à Jérusalem (CRFJ)** et **l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) à Tunis** a été mis en place, piloté par la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV) de l'Université, en collaboration avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). L'objectif étant de contribuer au renforcement de la recherche en sciences humaines et sociales et au développement des relations internationales dans le domaine de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur.

En soutien à la politique de site et à sa stratégie en Méditerranée, la Fondation A*Midex, initiative d'excellence du site d'Aix-Marseille, lance l'action « **Collaboration Aix-Marseille-IRMC-CRFJ en Méditerranée** », dans le but d'encourager et d'accompagner le développement de collaborations internationales – méditerranéennes – d'Aix-Marseille avec les deux UMIFRE **CRFJ** et **IRMC**.

Dans ce cadre, un ensemble d'actions seront entreprises visant à développer conjointement des recherches et des formations. La présente action d'A*Midex entend donc contribuer à la **structuration des liens entre le site d'Aix-Marseille Université et ces deux UMIFRE en Méditerranée**. Une première édition de cette action a été lancée en 2019 et a donné lieu à la sélection et à la mise en place de 11 projets en 2020. Cette action sera lancée annuellement de 2019 à 2022.

Les différentes actions conduites s'appuient sur la **structuration scientifique de chacun des Centres** :

Pour le CRFJ :

- **Axe 1 : Archéologie du Levant sud** (toutes périodes, du néolithique au Moyen-âge)
- **Axe 2 : Histoire, Traditions, Mémoire** (toutes périodes, de l'Antiquité à nos jours)
- **Axe 3 : Israéliens et Palestiniens : espaces, sociétés, institutions et cultures contemporaines** (toutes disciplines en Sciences humaines et sociales, Lettres et Langues)

Pour l'IRMC :

- **Axe 1 : « Histoire du Maghreb XIXe-XXIe » :**
 - Histoire coloniale, histoire post-coloniale : permanences et changements
 - L'historiographie maghrébine depuis les indépendances
 - Culture et patrimoine
- **Axe 2 : « Sociétés en recomposition » :**
 - Circulations : mobilités et migrations (intra-maghrébine, Maghreb-Afrique subsaharienne et en Méditerranée)
 - Religions : monothéismes, minorités, radicalisation
 - Genre : questions féministes, masculinités, LGBT
 - Environnement et sciences sociales
- **Axe 3 : « Gouvernance et politiques » :**
 - Politiques publiques : décentralisation et développement local
 - Mobilisations : justice transitionnelle, citoyenneté, mobilisations sociales

Le partenariat met particulièrement l'accent sur les thèmes suivants, sans exclure d'autres thématiques de recherche :

- Archéologie et usages de l'archéologie dans le monde contemporain
- Questions religieuses
- Pouvoirs et gouvernance politique
- Sociétés en recomposition (Genre, Circulations)
- Questions environnementales en Méditerranée

Pour chacun de ces thèmes, si la structuration tripartite est privilégiée, leur déclinaison bilatérale (Aix-Marseille/ IRMC et Aix-Marseille / CRFJ) est également envisageable. Ainsi par exemple, et notamment pour ce qui a trait à des projets tripartites, deux champs seront privilégiés : le religieux et le genre.

2. Actions ciblées

Les demandes de financement devront obligatoirement être positionnées sur l'un des 2 volets d'action décrits ci-dessous. Dans le contexte actuel, les candidats sont encouragés à envisager la collaboration au travers d'échanges virtuels et/ou en présentiel. Pour les deux volets d'action suivants, la participation et/ou la mobilité de jeunes chercheurs sont fortement encouragées.

Volet 1 - Développement de projets collaboratifs Aix-Marseille-IRMC-CRFJ

Ce volet vise à accompagner des projets collaboratifs faisant intervenir le site d'Aix-Marseille, et au moins l'une des deux UMIFRE. Ces projets collaboratifs pourront concerner :

- L'organisation d'évènements de nature scientifique tels que des colloques, conférences ou séminaires ;
- La mise en place d'écoles d'été, d'écoles doctorales itinérantes (à visée recherche / formation à la recherche) ;
- Une aide à la publication d'ouvrages conjoints ;
- Et toute autre activité de collaboration scientifique pertinente Aix-Marseille – UMIFRE, en dehors des mobilités.

Volet 2 - Financement de mobilités de chercheurs et étudiants pour des missions de recherche/ de terrain (12 mois de mission maximum)

Les mobilités des chercheurs seront financées pour irriguer des collaborations bilatérales (entre le site d'Aix-Marseille université et l'une des UMIFRE) ou trilatérales (entre le site d'Aix-Marseille Université et les deux UMIFRE). Les mobilités de chercheurs concernant des terrains comparatifs sont encouragées.

Un agent pourra faire 12 mois de mission maximum (de manière continue ou fractionnée en périodes plus courtes).

Le public concerné par la mobilité est constitué des **chercheurs/enseignants-chercheurs, post-doctorants, et doctorants**. Il pourra s'agir de la **mobilité de chercheurs/enseignants-chercheurs, post-doctorants, et doctorants du site d'Aix-Marseille Université vers le CRFJ ou l'IRMC** ; ou de la **mobilité de chercheurs, post-doctorants, doctorants du CRFJ ou de l'IRMC, vers le site d'Aix-Marseille**.

Ces projets de mobilité doivent être associés à un ou des candidat-s précis, mentionnés dans la candidature. Pour les cas de mobilité **postdoctorale et doctorale**, la demande de financement devra émaner d'un chercheur/enseignant-chercheur référent du site d'Aix-Marseille Université ou de l'UMIFRE concernée, impliqué dans la collaboration et encadrant cette mobilité.

Les missions devront être réalisées dans le respect du **Guide des missions édité par l'Université** pour les projets gérés par l'Université.¹ Dans ce cas, le financement octroyé pourra comprendre la prise en charge du trajet aller-retour, ainsi que d'un per diem correspondant au pays de mobilité². Si le financement A*Midex n'était pas suffisant pour couvrir la totalité des frais de mission associés à la mission concernée, le porteur de projet est encouragé à rechercher des sources de financement complémentaires. Les demandes de financement pourront également concerner des **mobilités d'étudiants de master** d'Aix-Marseille Université et les partenaires d'A*Midex³. Ces mobilités, organisées par un enseignant-chercheur de l'Université et partenaires d'A*Midex, pourront être organisées au travers des **dispositifs existants – encadrés par des textes** : soit une bourse de mobilité sortante (cf. délibération n°2016/07/19-15 du Conseil d'administration AMU) pour des mobilités à vocation pédagogique de plus de 2 mois ; soit un voyage pédagogique collectif organisé à l'initiative d'un enseignant (cf. note de la direction des affaires juridiques d'AMU relative aux déplacements étudiants) ; ou encore au travers de stages (encadrés par une convention de stage « gratifié » en accord avec la réglementation). Dans le cas des mobilités étudiantes, la demande de financement devra émaner d'un chercheur/enseignant-chercheur référent du site d'Aix-Marseille Université, impliqué dans la collaboration, qui pourra avoir déjà identifié les étudiants concernés au moment du dépôt, ou bien sélectionner les étudiants bénéficiaires de la mobilité au cours du projet (en ce cas il est attendu dans le cadre de la candidature déposée que soient définis des critères de sélection des étudiants bénéficiaires).

Les candidats au **volet 2** sont encouragés à s'assurer de la faisabilité du projet de mobilité, et de son opportunité pour l'ensemble des parties (institution de provenance, future-s institution-s hôte-s de la mobilité) à l'étape du montage de projet.

¹ Lien vers le Guide des missions de l'Université, accessible aux personnels de l'Université uniquement :

https://procedures.univ-amu.fr/system/files/procedures/daf/depenses/annexes/gu-daf-311-guide_des_missions_1.pdf

² Disponible sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances :

https://www2.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais

³Incluant l'Ecole Centrale de Marseille et Sciences Po Aix.

3. Conditions d'éligibilité et environnement du projet

Cette action A*Midex est ouverte aux équipes de recherches et équipes académiques de tous les établissements du consortium A*Midex⁴, le CRFJ et l'IRMC.

Les projets doivent cependant être portés par un **chercheur/enseignant-chercheur référent du site d'Aix-Marseille Université (« porteur de projet »)**, qui prend la responsabilité du projet vis-à-vis de la **Fondation A*Midex**. Le Porteur de projet assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du projet, et sera le référent de la Fondation A*Midex pour le projet.

De plus, les projets candidats au **volet 1** sont encouragés à mentionner dans la candidature le co-portage scientifique au sein des ou de l'UMIFRE concernée-s (désignation du/des chercheur-s référent-s du CRFJ et/ou IRMC pour cette collaboration). Dans des cas de mobilité du CRFJ ou de l'IRMC vers le site d'Aix-Marseille, sur le **volet 2**, il sera obligatoire de désigner un chercheur référent du site d'Aix-Marseille, qui acceptera de porter la responsabilité du projet, auprès de la Fondation A*Midex (par exemple directeur de l'unité de recherche concernée).

Les projets doivent concerner des activités mises en œuvre ou impulsées en 2021-2022.

4. Financement et gestion

Le financement demandé devra tenir compte des besoins réels des projets. Une enveloppe budgétaire maximale de 120 000 euros est prévue pour l'action, répartie comme suit :

Volet 1 : 60 000 euros maximum (total de l'action). Budget maximal par projet de 15 000 euros sur une période totale ne pouvant dépasser 18 mois ; budget minimal : 5 000 €.

Volet 2 : 60 000 euros maximum (total de l'action). Budget maximal par projet de 15 000 euros sur une période totale ne pouvant dépasser 18 mois ; budget minimal : 5 000 €.

Le financement octroyé sera **géré par une Unité de Recherche du site d'Aix-Marseille** (ouverture d'une ligne budgétaire au sein du budget de l'Université, A*Midex), sauf cas particuliers nécessitant un versement direct du financement auprès de l'UMIFRE, qui gèrera le financement le cas échéant (sous réserve de son accord). Les actes de gestion des projets (ex : gestion des dépenses, établissement de convention d'accueil ou convention de stage pour les mobilités, etc.) relèveront directement des laboratoires impliqués.

Dans le cadre de cette action A*Midex, seules des **dépenses de fonctionnement** sont éligibles. Cela comprend, à titre indicatif, les dépenses éligibles suivantes : frais d'organisation d'évènements, frais de participation à des évènements, frais de missions et d'invitations, frais de publication d'ouvrages (incluant des frais d'édition et de traduction), frais de communication et diffusion, bourses de mobilité, indemnités de stage... Les frais de personnel (rémunérations) ne sont pas éligibles dans le cadre de cette action A*Midex, ainsi que les frais d'investissement (incluant le matériel informatique).

⁴ Organisations du site d'Aix-Marseille Université partenaires de l'Initiative d'excellence : Aix-Marseille Université, CNRS, INSERM, CEA, IRD, AP-HM, Centrale Marseille, Sciences Po Aix.

5. Calendrier indicatif

Date de diffusion : Semaine du 9 novembre 2020

Ouverture des inscriptions : Semaine du 9 novembre 2020

Date limite de dépôt des dossiers complets : 12 janvier 2021, 12h00 CEST.

Réunion du comité d'examen : Semaine du 02 février 2021

Date envisagée de labellisation des lauréats par le Comité de pilotage A*Midex : mi-mars 2021

Communication des résultats : fin mars 2021

Date de démarrage envisagée des projets lauréats : à compter d'avril 2021, conventionnement au plus tard décembre 2021

6. Critères de sélection

- 1) Contenu du projet :** adéquation du projet avec les objectifs de cette action A*Midex, en particulier la structuration des liens entre le site d'Aix-Marseille Université et ces deux UMIFRE en Méditerranée, les thématiques ciblées, et la participation de jeunes chercheurs ;
- 2) Mise en œuvre du projet :** qualité et cohérence du plan de travail proposé (calendrier, capacité d'engagement des porteurs de projets, ressources disponibles).
- 3) Qualité du partenariat :** pertinence et valeur ajoutée du projet collaboratif pour le site d'Aix-Marseille Université et les deux UMIFRE, et potentiel en termes de structuration de la collaboration.

7. Modalité de sélection

- Un comité d'examen sera mis en place pour l'évaluation des candidatures. Ce comité sera composé de membres internes et externes au partenariat. Des représentants de la direction d'A*Midex, de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) d'AMU, et de la Direction des Relations Internationales (DRI) et de la direction des UMIFRE concernées participeront à ce comité. Il pourra également comprendre les directeurs d'Instituts d'établissement AMU en lien avec la Méditerranée ainsi qu'un à deux experts externes.
- Le Comité de Pilotage A*Midex sélectionnera les projets lauréats en fonction des recommandations du comité d'examen, en tenant compte du budget disponible et en prenant en considération la répartition des projets entre les deux UMIFRE.

8. Modalité de soumission

Les dossiers sont transmis sur l'adresse de la direction de la Fondation A*Midex : amidex-direction@univ-amu.fr avant **le mardi 12 janvier 2021 à midi (12h00) CEST**.

L'objet du mail d'envoi devra obligatoirement contenir les informations suivantes : UMIFRE 2020 – nom de la structure/unité de recherche – nom du porteur. L'enregistrement de votre dossier de candidature sera confirmé par un accusé de réception.

Les résultats de la sélection seront publiés en ligne sur le site d'A*Midex. Les candidats seront tenus informés par mail pour ce qui concerne leur candidature.

Chaque dossier devra être soumis en **une pièce unique PDF**, suivant le modèle fourni par A*Midex et ses instructions de mise en page.

Pour être recevable, les dossiers doivent être complets, au format indiqué, et soumis avant la date et l'heure limite de dépôt indiqué.

9. Contact

Pour toute information ou question sur cette action : merci de consulter la liste des liens ci-dessous, ou d'envoyer vos mails à la direction d'A*Midex : amidex-direction@univ-amu.fr et à Solène TYRLIK, Chargée de projet Attractivité et Internationalisation de la Fondation A*Midex : solene.tyrlik@univ-amu.fr

Pour une prise de contact avec la direction de l'IRMC : direction@irmcmaghreb.org

Pour une prise de contact avec la direction du CRFJ : crfj@cnrs.fr

10. Liens, documents et contacts utiles

- Plus d'informations sur Aix-Marseille Université : [Site d'Aix-Marseille Université](#)
- Pour des informations ou toute question sur la stratégie internationale d'Aix-Marseille Université en matière de recherche : [Page Europe et international](#) ; et contact : Amira KHELLAF- Direction de la recherche et de la valorisation de l'Université - amira.khellaf@univ-amu.fr
- Plus d'informations sur A*Midex : [Page A*Midex](#)
- Plus d'informations sur le CRFJ : [Site CRFJ](#)
- Plus d'informations sur l'IRMC : [Site IRMC](#)
- Plus d'informations sur le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) français : [Site du MEAE](#)
- Plus d'informations sur le CNRS : [Site du CNRS](#)
- Information sur l'action 2019 et les lauréats : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/actualites/resultats-de-laction-amidex-collaboration-meae-cnrs-amu-umifre-crfj-et-irmc-en>
- Per diem par pays dans le cadre des missions : https://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais
- Guide des missions de l'Université (*accès restreint*) : https://procedures.univ-amu.fr/system/files/procedures/daf/depenses/annexes/gu-daf-311-guide_des_missions_1.pdf
- Règlement financier A*Midex et Vademecum Finances A*Midex (*accès restreint*) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>
- Délibération sur les bourses de mobilité sortantes pour les étudiants : sera fournie sur demande.
- Note de la direction des affaires juridiques sur la mobilité étudiante : sera fournie sur demande.
- Informations sur les dispositifs de stage : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F20559>